

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2897

présenté par

Mme Battistel, Mme Rabault, M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Nailet, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 21 qui permet une refonte totale du code minier par ordonnance.

Nous proposons à l'inverse de mener cette réforme en grande partie à l'appui du présent projet de loi et du travail déjà mené à la fin de la précédente législature dans la Proposition de loi portant adaptation du code minier au droit de l'environnement de Jean-Paul Chanteguet, adoptée en 1ère lecture à l'Assemblée nationale le 25 janvier 2017.

Nous proposons ainsi d'intégrer plusieurs des dispositions de cette proposition de loi dans le présent projet de loi afin de permettre un débat parlementaire effectif.